

Mise en œuvre des mesures de précaution liées au passage en code orange pour les infections respiratoires

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 16/01/2025
Documents à renvoyer	non

Résumé	Mesures de précaution liées au passage en code orange pour les infections respiratoires
--------	---

Mots-clés	Code orange infections respiratoires
-----------	--------------------------------------

Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.
----------	---

Établissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire	Centres psycho-médico-sociaux
Ens. officiel subventionné	Primaire ordinaire	Centres d'Auto-Formation
	Secondaire ordinaire	Centres de Technologie Avancée (CTA)
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire en alternance (CEFA)	Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)
	Maternel spécialisé	Centres techniques
	Primaire spécialisé	Homes d'accueil permanent
	Secondaire spécialisé	Internats primaire ordinaire
	Secondaire artistique à horaire réduit	Internats secondaire ordinaire
	Promotion sociale secondaire	Internats prim. ou sec. spécialisé
	Promotion sociale secondaire en alternance	
Promotion sociale supérieur		

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Service de l'Administrateur général, Quentin David
Administrateur général f.f.

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
/	DGEO	02 413 30 00 info.dgeo@cfwb.be
/	DGESVR/EPS	02 413 30 00 eps@cfwb.be
/	DGESVR/ESAHR	02 413 30 00 esahr@cfwb.be

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Service de l'Administrateur général**

**Mise en œuvre des mesures de
précaution liées au passage en
code orange pour les infections
respiratoires**

Dans le cadre du Plan hivernal « Infections respiratoires » et sur la base des données épidémiologiques fournies par Sciensano via le Respi-Radar, le Risk Assessment Group (RAG) a décidé d'élever le niveau d'alerte au code orange. Cette décision, prise le 9 janvier 2025, reflète la pression importante exercée par les infections respiratoires sur le système de santé. Afin de limiter la propagation des infections, protéger les personnes vulnérables et maintenir le bon fonctionnement des activités scolaires, nous vous invitons à appliquer les recommandations suivantes :

1. Lavez-vous régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou utilisez du gel hydroalcoolique.
2. Ventilez les espaces intérieurs de manière optimale et régulière.
3. Si vous éternuez ou tousssez, utilisez un mouchoir à usage unique ou éternuez dans le coude, puis lavez-vous les mains.
4. Si vous ressentez des symptômes tels que de la fièvre ou au moins deux autres symptômes (toux, maux de tête, maux de gorge, douleurs musculaires, etc.), nous vous invitons à consulter votre médecin et à suivre ses recommandations. Si votre médecin vous conseille de rester à domicile, nous vous demandons de respecter ses indications.
5. Lorsque vous n'êtes plus malade de manière aiguë et que les symptômes s'atténuent : portez un masque pendant au moins 5 jours lors des contacts avec d'autres personnes et maintenez une distance, en particulier avec les personnes vulnérables.
6. Si vous êtes une personne vulnérable, portez un masque dans les endroits fréquentés.

Ces recommandations générales s'appliquent à toutes les personnes fréquentant votre établissement scolaire : membres de l'équipe pédagogique, personnel administratif et ouvrier, élèves et parents. Pour les élèves de moins de 18 ans, seules les quatre premières recommandations sont applicables. Le port du masque ne leur est pas requis.

Pour rappel, vous êtes considéré comme vulnérable si :

- Vous avez plus de 65 ans
- Vous êtes atteint(e) d'une maladie chronique (poumons, cœur, foie, reins, métabolisme, ou neuromusculaire)
- Vous avez un trouble de l'immunité
- Vous êtes enceinte

Ces mesures visent à limiter l'impact des infections respiratoires dans les écoles, tout en permettant le maintien des activités pédagogiques dans les meilleures conditions possibles.

À noter : Ces recommandations sont adaptées à la situation actuelle (code orange). En cas d'évolution épidémiologique nécessitant un passage à un niveau d'alerte plus élevé, des ajustements pourraient être envisagés. Nous vous tiendrons informés le cas échéant.

Pour toute question ou précision, nous vous invitons à consulter le site du SPF Santé publique (www.health.belgium.be) ou à contacter nos services via la DGEO ou la DGESVR dont les coordonnées sont reprises en annexe.

Nous vous remercions pour votre collaboration précieuse dans la gestion de cette situation.

Quentin DAVID

Administrateur général f.f.



Abréviations et acronymes

Acronyme / abréviation	Signification
RAG	Risk Assessment Group
Sciensano	Institut national de santé publique en Belgique
SPF	Service public fédéral
DGEO	Direction générale de l'Enseignement obligatoire
DGESVR	Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la Vie et de la Recherche scientifique
EPS	Enseignement de promotion sociale
ESAHR	Enseignement secondaire Artistique à Horaire réduit



Personnes à contacter

➤ DGEO - DGESVR

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
DGEO			02 413 30 00 Info.dgeo@cfwb.be
DGESVR	EPS		02 413 30 00 eps@cfwb.be
DGESVR	ESAHR		02 413 30 00 esahr@cfwb.be